



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 octobre 2017
19 heures 00

GF/SL

N° 002201

Ressources humaines
- Recrutement d'un
agent technique dans
le cadre d'une activité
accessoire.

Affiché le :

Le mardi 31 octobre 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le Mercredi 25 octobre 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal),

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal),

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'un agent technique pour assurer le gardiennage du gymnase du Lycée d'APT suite aux nouvelles conditions d'utilisation des installations sportives du Lycée (convention validée par le Conseil d'administration du 26 juin 2017 de la cité scolaire).

Cette activité sera assurée par un adjoint technique, fonctionnaire du Conseil Régional, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Cet agent assurera ce gardiennage à compter du 6 novembre 2017 au 17 juin 2018, de 20 h à 22 h soit 8 heures par semaine. A noter que l'activité accessoire cesse durant les vacances scolaires.

Pour la rémunération, cet agent sera payé à la vacation au nombre d'heures effectuées par mois.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS.

Madame le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cet adjoint technique et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Autorise, Madame le Maire à recruter un fonctionnaire du Conseil Régional pour assurer le gardiennage du gymnase du Lycée d'APT suite aux nouvelles conditions d'utilisation des installations sportives du Lycée.

Dit, que le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 8 heures par semaine sauf les vacances scolaires pour la période du 6 novembre 2017 au 17 juin 2018.

Dit, que cet agent sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 18 €brut.

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice de l'année 2017 et seront inscrits au budget de l'exercice 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**